

# PROPOSITIONS DE L'UGICT-CGT

## 1/ AMÉLIORER NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE PAR RÉPARTITION

- >>> Rétablir le droit à la retraite dès 60 ans avec une pension garantie, représentant au minimum 75 % net du salaire net de fin de carrière sans autre condition que d'avoir une carrière complète.
- >>> De considérer comme « complète » toute carrière de la fin du secondaire aux 60 ans, avec les périodes d'études et de formation, d'activité ou d'inactivité subie.
- >>> D'instaurer un minimum de pension égal au SMIC net pour une carrière complète.
- >>> D'indexer les pensions liquidées sur l'évolution des salaires, pour que les retraités bénéficient aussi des gains de productivité.

## 2/ DE NOUVELLES RESSOURCES POUR NOS RETRAITES

### Augmentation des cotisations

Entre 1959 et aujourd'hui, la part de la richesse nationale consacrée au financement des retraites a été multipliée par 2,5 (passant de 5,4 % à 13,8 %).

L'effort à produire sur les 25 prochaines années est sans commune mesure : le financement de nos propositions ne requiert, que 6,32 points de PIB soit 10,5 points de cotisation sur salaire brut supplémentaire en 25 ans.

Concrètement, il faudrait prélever, chaque année pendant 25 ans, 10,50 euros de plus pour un salaire mensuel brut de 2 500 euros dont 6,30 financés sur la « part patronale » de la cotisation. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le simulateur : [reform-retraite.info/simulateur](http://reform-retraite.info/simulateur)

### Des mesures de bon sens :

#### Arrêter de gâcher de l'argent !

Suppression des exonérations de cotisations aveugles = **83,6 milliards d'euros (en 2019)**

#### Taxer le capital !

Mise en place d'une contribution équivalente à la part patronale des cotisations pour la retraite sur les revenus financiers des entreprises (environ 300 milliards / an selon les Comptes de la Nation) = **30 milliards d'euros par an**

#### L'égalité, tout simplement !

Mise en œuvre de l'égalité salariale entre les femmes et hommes = **6 milliards pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse** (source : CNAV) / **5 milliards pour l'Agirc-Arrco en 2020** (source : Agirc-Arrco DT 2015-120)